

Fontaines info'

Bulletin annuel de la vie communale

Mai 2017

Une commune actrice de la dynamique du Grand Chalon



Cerisier du jardin de la mairie.

Pensez à collecter les fruits des différents vergers à votre disposition en veillant à votre sécurité.

Mairie

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

8h30-12h / 14h - 17h30

Samedi : 8h30 - 12h

Agence Postale Communale

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

8h45-12h / 14h - 17h15

Samedi : 8h45 - 11h45

15 Grande Rue - 71150 Fontaines / accueil.mairie@fontainesenbourgogne.fr

tel : 03 85 45 87 50 - fax : 03 85 45 87 51



Bureau de vote

Pendant les travaux de la Mairie (Mai 2017 à Mai 2018) la salle du Conseil, salle des mariages et baptêmes, et le bureau de vote sont déplacés en face de la mairie, en salle de réunion de l'"Espace jeunes".



Journée Verte

Nous vous attendons le 24 juin pour une nouvelle édition de la Journée Verte! Au programme: chemin de Casse sabots, grand nettoyage des lavoirs, création d'un parcours de santé enfants, rejointement de certains murs... Rendez-vous à 9h, Place de la Mairie. Repas en commun offert à midi. Inscription aux ateliers dans le mois qui précède. Si vous avez des idées d'ateliers, n'hésitez pas à les soumettre. **Venez nombreux participer à l'amélioration de votre cadre de vie!**

Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale a ouvert le 3 avril, ceci afin d'assurer un meilleur service aux habitants. Pendant les travaux de la mairie, l'accueil et l'Agence Postale sont localisés au rez-de-chaussée de la mairie. Nous vous demandons d'être vigilants à votre sécurité, la zone étant en travaux.



La boîte aux lettres, quant à elle a été déplacée sur la place de la mairie, derrière la fontaine.



Terrain à vendre

Un terrain d'environ 1500m² est à vendre en zone artisanale de l'ancienne station d'épuration, à côté des ateliers municipaux, au prix de 40€HT le m².

S'adresser en mairie à Jacques CARLOT si intéressé.

Communiqué du Groupement de défense sanitaire apicole de S&L

Le frelon asiatique est une espèce invasive. Il est identifié en Saône et Loire et sa présence présente un risque pour les personnes aux abords des nids. Il s'attaque principalement aux abeilles et plus généralement porte atteinte à la biodiversité.

Vous suspectez sa présence : prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez la mairie, nous préviendrons le GDSA71.

ATTENTION !

Ne pas essayer de détruire les nids sans protection adaptée, et en présence de personnes dans le voisinage!

CCAS info

Croisière du 25 Juin

Les inscriptions à cette croisière sont closes avec 40 personnes inscrites (limite fixée depuis le début par contrat avec LUX VOYAGE)

Départ de la place de la mairie de Fontaines à 11h et transport jusqu'au restaurant L'Embarcadère à La Truchère par autocar, puis croisière sur la Saône.

Deux personnes seront les référentes et responsables du groupe : Mesdames Monique BERNARD et Marianne BORDET.

Mutuelle communale



A l'initiative de

Claude CHALUMEAU,

Vice Président du CCAS, la commune a signé un contrat de partenariat avec la mutuelle ADREA, le 2 mai 2017.

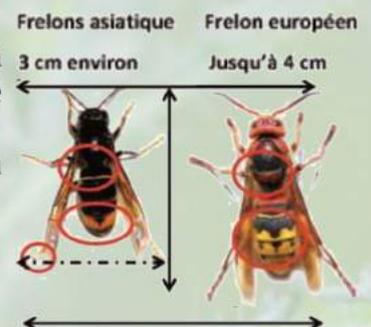
Une réunion publique sera organisée le vendredi 15 septembre 2017 à 19h, à l'espace jeunes pour présenter les modalités d'inscription et de fonctionnement de cette Mutuelle.

Ensuite, deux permanences seront organisées, salle n°3, les 20/09 et 29/09 de 14h à 17h, pour des explications complémentaires. Les modalités sont :

- toute personne habitant ou travaillant à Fontaines peut souscrire,
- accessibilité sans conditions ni limite d'âge,
- sans questionnaire médical,
- prise immédiate des garanties avec 6 formules au choix s'adaptant à vos différents besoins (plaquettes disponibles en mairie).

La municipalité ne joue qu'un rôle de négociateur et de facilitateur et n'intervient pas dans la gestion des contrats qui sont souscrits individuellement avec ADREA.

Les remboursements de soins ou toute autre démarche seront traités directement avec un conseiller d'ADREA Mutuelle.



La commune de Fontaines reconnaissante.

Il est normal que les habitants de Fontaines souhaitent marquer leur reconnaissance à certaines personnes, dont l'implication a contribué à la qualité de la vie communale.

Une personne retient aujourd'hui leur attention:

Madame Madeleine Jeanne Yvonne
GOUFFIER née BAUDRON,
décédée le 4 août 2010.

Conseillère municipale de 1977 à 1989, elle a été un pilier de l'association pour le Développement et la Défense de la Côte de Beaune et de la Côte Chalonnaise. Elle a contribué, entre autres, par 2 brocantes, à la réfection de la toiture de l'église et à celle des enduits intérieurs. Elle a dirigé l'aménagement paysager du flanc Nord de la Colline St Hilaire, et la construction du parcours de santé.

Le square triangulaire de l'ancienne halle portera son nom.

Une manifestation sera organisée pour son inauguration en septembre.



Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

En parallèle avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Grand Chalon élabore pour Fontaines, en partenariat avec la commune, une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). C'est un outil complémentaire au PLUi qui permet de prendre en compte les spécificités du paysage fontenois et de son patrimoine bâti et d'assurer sa protection et sa mise en valeur.

L'AVAP intègre les dernières exigences environnementales notamment en matière de performances énergétiques des bâtiments et de production d'énergies renouvelables.

Ce document remplacera l'actuelle Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP).

Un registre de concertation est mis à la disposition des habitants, en mairie, jusqu'à l'arrêt du projet prévu en septembre 2017.

Objets trouvés

L'été dernier, un VTT avait été trouvé rue Chaumont. Malgré l'information dans la presse, le vélo n'a toujours pas été réclamé.



Tout au long de l'année, nous recevons, à l'accueil de la mairie, différents objets (clés, doudoux, bijoux, foulards, vêtements, sacs...) qui sont trouvés soit dans la rue, soit dans des bâtiments publics. Nous tâchons de faire une info dans la presse régulièrement, mais pensez, vous aussi, à venir nous demander, d'autant plus si vous ne lisez pas le journal.

Objectif zérophytosanitaire

La commune, depuis le début de l'année, est en situation d'avoir mettre en oeuvre une politique zérophytosanitaire. L'aide que vous pouvez apporter en entretenant vous même les trottoirs devant chez vous est donc d'autant plus appréciée. Attention à ne pas vous mettre alors en infraction en utilisant des produits phytosanitaires.



A Destination 71

Nouveau taxi à Fontaines
06 20 35 70 88



Changement de propriétaire au 20 Grande Rue

M. et Mme TURKOGLU ont ouvert "Fontaines Kebab" depuis le 3 mai.
Venez nombreux goûter leur offre de repas!



Fontaines en 2030. Agenda pour le 21ème siècle

La Terre est un jardin dans lequel nous avons le bonheur de vivre et la commune de Fontaines est une toute petite partie de ce jardin, mais qui pour notre plus grande joie, est dotée de caractéristiques paysagères et patrimoniales remarquables.

Il nous faut, à chaque génération, contribuer à préserver ce cadre, et évidemment dans la mesure du possible, à l'améliorer. C'est le but de l'Agenda 21 d'établir pour les 15 années à venir, une feuille de route recensant les actions contribuant à ce but.

Cette réflexion, animée par le conseiller en développement durable M. DEVIS, se veut participative et toutes les idées sont les bienvenues. Au comité de pilotage ensuite de proposer au conseil municipal la liste des actions à retenir. Quelques idées ont déjà émergé : terres communales louées à cultiver en agriculture ou viticulture biologique, magasin de produits de la côte chalonnaise le long de la RD 906, rue des Maréchaux en sens unique, parcours de santé pour les enfants, étang ludique dans la zone du Moulin, terrains de sport de plein air pour les adolescents et les adultes, implantation d'un EHPAD ou équivalent, amélioration de l'offre de logements etc.

En juin, des ateliers participatifs seront organisés pour échanger autour de ce projet.

Venez nombreux! C'est votre lieu de vie et c'est en brassant toutes les idées que remontent les meilleures.

Budget communal de Fontaines pour 2017

Le budget pour 2017 a été adopté lors du Conseil Municipal du 10 avril. Il a été complété par une décision modificative de 15 Mai 2017. C'est une base de travail, mais il va nécessairement falloir l'adapter à la fois en fonctionnement aux nouvelles dispositions définies par le gouvernement du Président de la République, et en investissement en fonction des possibilités offertes par les subventions.



Projet du restaurant scolaire - Martin Architecte

Le budget de fonctionnement ressort à 1 423 630€. Il permet de dégager une somme de 192 936€, qu'il est possible de virer à la section investissement. Par rapport à 2012, cette somme reste impactée par le coût des rythmes scolaires et la baisse de 63 124€ de la dotation de solidarité communautaire.

La dotation globale forfaitaire versée par l'Etat a baissé, elle, de 101 161€ depuis 2012.

Si nous n'avions pas augmenté les taxes locales, la somme versée à l'investissement n'aurait été que de 91 775€, ce qui n'aurait pas permis de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires.

Le budget investissement va permettre de réaliser les travaux suivants : protection des soubassements de la salle St Hilaire, remplacement des chaudières de la bibliothèque et de la Maison de l'Enfance, agrandissement de la Maison de l'Enfance, mise en place d'un sanitaire pour le comité de fleurissement, friteuse pour les associations, matériel pour le parcours de santé des enfants, extension de l'atelier municipal, amélioration des vestiaires sportifs, restauration des WC publics, mise en place d'une salle du patrimoine, travaux d'aménagement de la Mairie et construction d'un nouveau restaurant scolaire, ces deux chantiers s'étalant sur un an ; et enfin, création de cheminements piétonniers sécurisés.

La réalisation de l'ensemble, dans les délais prescrits pour l'obtention des subventions, demande la réalisation d'un emprunt de 1 300 K€. Le total du montant des subventions dégagées sera de 2 335 K€.

Sont menées en parallèle des études pour l'amélioration de la performance énergétique et sanitaire de l'école élémentaire, les travaux d'assainissement et de restauration de l'église, ainsi que la création de deux bassins tampon de gestion des ruissellements superficiels.

Comité de Fleurissement

Le Comité de fleurissement fort d'une vingtaine de bénévoles a repris ses activités. Nous devons les remercier chaleureusement car un village fleuri est bien agréable.



Produits de démolition

La commune accepte des gravats pierreux ou de tuiles qu'elle peut stocker sur des emplacements dont elle dispose en vue de constituer des bases pour les chemins de champs, à l'exclusion du bois, du plâtre ou tous matériaux organiques ou polluants.

Contactez M. Alain BOURGEON.

Fondation du Patrimoine

De généreux donateurs ont commencé à doter le fonds de la Fondation du Patrimoine de leurs dons, pour contribuer à la restauration de l'église St Just. Nous les en remercions vivement.



Déjections des chiens

Vous avez à coeur que notre village soit agréable à vivre. Donc de grâce, quand vous promenez votre chien, ayez toujours un sac pour ramasser ses déjections.



Opticien à domicile.

M. VUIGLIO a intégré ses nouveaux locaux, rue des Maréchaux, lui permettant d'assurer un service encore meilleur aux habitants.

